

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2018

REÇU

Le 20 DEC. 2018

SOUS-PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

Etaient Présents 52 titulaires, 1 suppléant, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Aimé SOUMET, Laurent KELLER, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Robert BAREILLE, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

Pouvoirs :

André BERNOS	à	Jean-Pierre TERUEL
Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
Cédric PUCHEU	à	Lydie ALTHAPE
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Pierre-Félix CAUHAPÉ	à	Jean GASTOU
Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
Maylis DEL PIANTA	à	Henriette BONNET
Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	David CORBIN
Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Denise MICHAUT
Marylise GASTON	à	Jean-Claude COSTE
Auréli GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Anne BARBET	à	Jean-Michel IDOIBE

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Jean CASABONNE (excusé), Jacques NAYA (excusé), Valérie SARTOLOU (excusée), Bernard UTHURRY (excusé), Jean Etienne GAILLAT, Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N° 25-181213-SOC-

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :  
RENOUVELLEMENT 2018-2021 ET SCHÉMA DE DEVELOPPEMENT

M. SOUMET rappelle que suite à l'arrivée à terme au 31 décembre 2017 du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) un nouveau Contrat est proposé à la CCHB.

Ce nouveau CEJ comporte 2 volets (petite enfance et jeunesse) et concerne quatre signataires : les communes d'OLORON-SAINTE-MARIE, d'OGEU-LES-BAINS et de LASSEUBE, et la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Pour 2018, les subventions de la CAF seront versées à chaque signataire pour les actions les concernant. A compter de 2019, suite à la prise de compétence par la CCHB pour certains ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergements) les subventions d'OGEU-LES-BAINS et de LASSEUBE seront versées à la communauté de Communes.

❖ **Le schéma de développement** des actions s'inscrit dans l'objectif stratégique d'équité territoriale afin de :

- répondre aux besoins des familles sur l'ensemble du territoire tout en tenant compte des spécificités locales,
- offrir un même niveau de service et une continuité en matière d'offre d'accueil pour les enfants de 3 mois à 14 ans,
- mailler le territoire avec une offre de proximité pour garantir l'accessibilité des services.

**Sur le volet petite enfance** les objectifs opérationnels consistent à :

- **RAM (Réseau d'Assistants Maternels)** : déployer le fonctionnement itinérant sur les vallées d'Aspe et de Barétous,
- **LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)** : proposer des temps d'accueil enfants – parents en vallée d'Aspe en développant une action itinérante,
- **LA HAÛT** : augmenter la capacité d'accueil de l'établissement de 18 à 20 places afin d'optimiser la fréquentation tout en répondant aux demandes d'accueil à temps partiel,
- **GRAIN DE SOLEIL et LES POQUETETS** : mettre à disposition des crèches associatives 8 heures hebdomadaires de puéricultrice et 2 heures de psychologue afin de respecter les obligations réglementaires et offrir un même niveau de service sur tous les établissements du territoire, quelque soit le mode de gestion, direct ou délégué.

**Sur le volet jeunesse** les objectifs opérationnels consistent à :

- **ALSH de Josbaig** : développer l'activité le mercredi matin (effectif depuis septembre 2018 suite à l'arrêt des TAP – Temps d'Activité Périscolaire),
- **ALSH de Barétous** : adapter l'offre d'accueil aux besoins identifiés en réajustant la période d'ouverture estivale à 5 semaines au lieu de 6 semaines et en développant le service avec 1 semaine d'ouverture sur chacune des 3 périodes de petites vacances.

❖ **Les données financières** estimées sur le base des éléments fournis à ce jour par la CAF :

	BP 2018	PROJECTION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
<b>PETITE ENFANCE ACTIONS ET COORDINATION</b>				
DEPENSES	1 946 000 €	1 993 000 €	2 006 000 €	2 010 000 €
RECETTES	1 087 400 €	1 131 000 €	1 132 000 €	1 134 000 €
<b>ENFANCE JEUNESSE ACTIONS ET COORDINATION</b>				
DEPENSES	147 400 €	196 200 €	198 700 €	201 000 €
RECETTES	28 200 €	56 300 €	57 900 €	59 700 €
<b>CEJ (CAF/MSA)</b>	385 200 €	402 000 €	404 300 €	399 700 €
<b>COUT FINAL CCHB</b>	<b>592 600 €</b>	<b>599 900 €</b>	<b>610 500 €</b>	<b>617 600 €</b>
Évolution		1,23%	1,77%	1,16%

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le schéma de développement des actions 2018–2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que le conventionnement subséquent avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA),
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 décembre 2018

Suivent les signatures



Affiché le 20.12.18



Le Président

Daniel LACRAMPE